

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)
et
Gestion financière informatisée (903.55)
conduisant à une attestation d'études
collégiales (AEC)

au Collège Shawinigan

Juin 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives (410.12)* et *Gestion financière informatisée (903.55)* conduisant respectivement au DEC et à l'AEC au Collège Shawinigan s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives* et *Coopération* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans les Guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Collège a transmis les rapports d'autoévaluation des programmes à la Commission le 2 octobre 1997 alors qu'ils étaient attendus en mai. La Commission considère que ce retard est regrettable, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges qui ont transmis leur rapport dans les délais prévus. Un comité, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Collège, les 10 et 11 décembre 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, les comités d'évaluation, les professeurs et les étudiants des deux programmes³.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.

2. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Diane Larivière, conseillère pédagogique au Cégep de Granby Haute-Yamaska, M. Luc Robitaille, professeur en administration à l'Université du Québec à Trois-Rivières et M. Brian Traverse, professeur en Techniques administratives au Cégep de Sept-Îles. Il était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Claude Marchand, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Huguette Bernard, professeure en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal a accompagné le comité visiteur à titre d'observatrice.

3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme évalué et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect des programmes.

Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC

Principales caractéristiques du programme

Le Collège Shawinigan accueille un peu plus de 1500 étudiants à l'enseignement ordinaire, dont environ 60 % dans les programmes du secteur technique.

Offert depuis la création du Collège en 1968, le programme *Techniques administratives* accueillait, à l'automne 1995, 162 étudiants, ce qui représente environ 13 % de l'ensemble des étudiants inscrits à un programme de DEC à l'enseignement ordinaire. Cet effectif qui rassemblait 125 étudiants en 1991 a connu une progression généralement constante au cours des cinq dernières années; il a enregistré une augmentation sensible, à l'automne 1996, pour atteindre 196 étudiants et former l'un des programmes techniques les plus importants du Collège. Le programme offre uniquement l'option *Finance*.

L'effectif enseignant de la formation spécifique est composé de douze professeurs dont quatre enseignent les disciplines contributives (mathématiques, informatique et économique).

Le Collège n'a pas l'intention, du moins à court terme, de modifier en profondeur l'offre de formation de ce programme. Il entend toutefois étudier la possibilité d'y implanter la formule «Alternance travail-études» (ATE).

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche institutionnelle d'autoévaluation du programme s'est déroulée de février 1996 à juin 1997. Un professeur du Département de techniques administratives et un conseiller pédagogique ont coordonné les travaux d'évaluation : appropriation locale du devis, cueillette et analyse des données, rédaction du rapport et validation des constats et conclusions. La Direction des études a suivi l'évolution des travaux et apporté au besoin ses commentaires. La démarche a été assumée dans l'ensemble par les professeurs du Département qui ont participé activement à toutes les étapes du processus. La participation des professeurs de la formation générale propre est toutefois demeurée périphérique. Les étudiants et les diplômés ont été consultés par des questionnaires. Il en fut de même pour les employeurs dans le cadre des stages réalisés en mai 1996.

Plutôt sommaire, le rapport d'autoévaluation issu des travaux ne traduit pas complètement la réalité de plusieurs aspects du programme en raison de données parfois incomplètes et surtout insuffisamment exploitées. Même si les principales problématiques sont identifiées, leur appropriation semble incomplète et elle se traduit rarement par des actions envisagées conséquentes. Peu élaborées et plutôt vagues, ces dernières ne forment pas un plan d'action intégré axé vers l'amélioration des problèmes identifiés. Ces résultats semblent indiquer que le Collège a peu investi dans cette évaluation les acquis qui ont assuré la qualité de ses rapports d'autoévaluation antérieurs. Tout en exprimant son accord avec la démarche du Collège qui a confié l'évaluation au Département concerné, la Commission estime qu'il devrait prendre les moyens appropriés, par exemple un encadrement plus serré du processus, pour s'assurer que ses futurs rapports soient plus étoffés et plus susceptibles de conduire à un plan d'action.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

Plutôt limités, les liens avec le marché du travail reposent principalement sur les relations entretenues avec les milieux de stage. Même si elle permet dans l'ensemble une connaissance adéquate des besoins et attentes des employeurs, cette source d'information profite au premier chef aux deux professeurs qui supervisent les stages. Afin de diversifier et d'approfondir ces liens avec le milieu du travail, le Collège a créé un comité de liaison avec des entreprises et intervenants du milieu. La Commission l'invite, tel qu'il l'a envisagé, à élargir la supervision des stages à tous les professeurs afin de leur permettre de meilleurs contacts avec le milieu du travail. Elle l'invite également à activer le fonctionnement du comité de liaison.

Ces actions devraient contribuer à enrichir le profil du diplômé dont l'élaboration est amorcée. La Commission note que ce profil contient des habiletés et attitudes relatives non seulement à la formation spécifique mais également à la formation générale. Elle encourage le Collège à poursuivre ses travaux en validant ce profil auprès du comité de liaison, en établissant les liens avec le projet éducatif institutionnel en cours d'élaboration et en transposant les résultats dans le contenu des cours et dans les méthodes pédagogiques.

Le Collège privilégie le développement de la dimension *entrepreneurship* dans la formation. La Commission souligne en particulier les quinze heures de sensibilisation à cette dimension données à tous les finissants et surtout l'activité *DEC à valeur ajoutée* qui comporte 70 heures de formation sur treize thèmes reliés à l'exercice d'un emploi. Une quinzaine de finissants du programme se destinant à l'emploi se sont inscrits à cette activité concentrée sur deux semaines de formation.

Le taux de placement est par ailleurs adéquat puisqu'environ la moitié des diplômés se trouvent un emploi, le plus souvent relié à leur formation, et que la majorité des autres poursuivent leurs études, en particulier à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des étudiants.

Dans l'ensemble, les objectifs et le contenu des activités d'apprentissage suivent de près les devis ministériels et permettent ainsi l'atteinte des objectifs du programme. L'appropriation locale se traduit par quelques modifications et ajouts touchant notamment le volet informatique dans les cours et l'aspect *entrepreneurship* dans le choix des cours. Réalisée plutôt sur une base individuelle, cette appropriation n'est pas le résultat d'une recherche commune et organisée de l'atteinte des objectifs du programme. La Commission *suggère* de développer une réflexion plus systématique et intégrée sur l'atteinte des objectifs du programme et de la relier au profil du diplômé en cours d'élaboration.

La contribution des cours de la formation générale propre (FGP) à l'atteinte des objectifs du programme est intéressante. En philosophie, une partie du cours et les travaux effectués par les étudiants portent sur l'éthique appliquée au champ d'intérêt des étudiants du programme. En français, les travaux écrits et les présentations orales sont réalisés dans le champ d'intérêt des

étudiants. Des efforts similaires sont tentés en anglais avec des exercices et travaux écrits portant sur la langue des affaires.

Le logigramme des activités d'apprentissage favorise généralement l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des apprentissages. La Commission note en particulier la présence de cours intégrateurs en troisième année. Appréciés des étudiants, les liens entre les cours sont assurés principalement par le fait que plusieurs cours différents sont donnés par un même professeur. Les préalables sont respectés. Les étudiants doivent avoir réussi tous leurs cours de formation spécifique pour être admis au stage; on ne tient pas compte toutefois de la réussite des cours de la formation générale. La Commission invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé, à étudier la possibilité de fixer des préalables locaux pour certains cours qu'il a identifiés. Elle note que le Collège a mis en oeuvre en 1997 un cheminement particulier étalé sur quatre ans d'études afin de pallier aux inconvénients causés aux étudiants qui, pour diverses raisons, s'écartent de la séquence prévue.

Même si les plans de cours mentionnent la pondération ministérielle concernant les exigences de travail des étudiants, les professeurs ne connaissent pas la charge de travail réelle que leurs étudiants effectuent dans chacun de leur cours ni la répartition de cette charge dans l'ensemble des cours pour les diverses sessions. Le rapport d'autoévaluation fait état d'une consultation très globale des étudiants ne portant que sur l'ensemble de leur charge de travail. L'opinion des étudiants interrogés par la Commission est variable. Tous s'entendent toutefois pour affirmer que la charge de travail varie selon les cours, les professeurs ou les sessions et plusieurs estiment qu'elle est parfois légère.

La Commission recommande en conséquence au Collège d'interroger plus régulièrement et plus systématiquement les étudiants sur la charge de travail qu'ils effectuent dans chaque cours et, le cas échéant, de s'assurer qu'elle respecte la pondération prévue.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Adaptées généralement aux objectifs des cours et aux caractéristiques des étudiants, les méthodes pédagogiques sont variées et appréciées des étudiants. Le plus souvent utilisé, l'exposé magistral informel alterne avec les exercices pratiques, les études de cas, les simulations, le travail en équipe, l'ordino-tutorat, etc. Une attention est apportée à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les cours. En deuxième année, les étudiants sont initiés au contact avec des entreprises par des travaux tels que des études de marché en Marketing. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention d'élaborer une stratégie commune pour développer l'aspect savoir-être chez les étudiants.

Les mesures d'accueil et d'intégration et les services de conseil et de soutien permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études. Selon leurs résultats au secondaire, ces derniers doivent suivre un cours d'initiation aux techniques d'apprentissage et des cours de mise à niveau en français et en anglais. De tels cours sont également offerts à ceux qui n'ont pas le préalable en mathématiques. Les étudiants ont également accès aux services de psychologie et orientation et à deux centres d'aide : un centre d'aide en français (CAF) et un centre d'aide à la réussite (CAR) pour les autres matières. La Commission souligne le cours dispensé aux élèves aidants, l'encadrement effectué par les professeurs dans ces centres, le rôle des API et le caractère intégré des mesures institutionnelles.

Il n'y a pas de mesures d'aide particulières au programme en dehors de l'encadrement individuel réalisé par les professeurs qui utilisent à cette fin les heures de disponibilité et "l'heure d'encadrement" prévues à leur convention collective. La Commission *suggère* de rendre plus systématique et intégrée l'utilisation de cette dernière disposition (l'heure d'encadrement) et d'en vérifier l'impact, notamment sur les étudiants qui en auraient le plus besoin. Elle note par ailleurs que la disponibilité des professeurs est adéquate et qu'elle est dans l'ensemble utilisée et appréciée par les étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Le nombre de professeurs est adéquat et leurs qualifications sont assez diversifiées pour favoriser la qualité de la mise en oeuvre du programme. Ils forment une équipe professorale stable qui cumule plusieurs années d'enseignement dans le programme. Plusieurs ont développé une polyvalence en

dispensant des cours différents. La plupart ont des expériences de travail en entreprise dans leur domaine. Bien qu'il favorise l'ancienneté, le mode de répartition des cours tient également compte des compétences, des goûts et des intérêts de chacun.

Le Collège a élaboré une politique cadre de gestion des ressources humaines comprenant quatre programmes : dotation, accueil et intégration des nouveaux membres du personnel, évaluation et perfectionnement. Il n'y a pas d'évaluation formelle, mais les professeurs qui le souhaitent peuvent utiliser les instruments d'évaluation formative mis à leur disposition depuis quelques années. La Commission *suggère* que dans l'attente de l'application de la nouvelle politique cadre, les professeurs utilisent les instruments actuellement à leur disposition pour recueillir l'opinion de leurs étudiants sur leur enseignement.

Les professeurs ont participé principalement aux activités de perfectionnement pédagogiques et disciplinaires offertes dans le cadre de Performa. Le rapport d'autoévaluation mentionne que la politique actuellement en vigueur est peu adaptée aux besoins du programme, notamment pour assurer la mise à jour des connaissances relatives aux NTIC. La Commission *suggère* qu'en attendant l'application de la nouvelle politique, le Département se dote d'un plan de perfectionnement adapté à ses besoins.

Le Collège a renouvelé une partie de son parc informatique et il a entrepris l'amélioration de son fonctionnement en réseau et de l'accès à Internet. Il reconnaît que ce travail doit être complété, en particulier la modernisation d'un laboratoire à la disposition du programme, dont les appareils sont désuets ou brisés et les imprimantes insuffisantes. La Commission lui *suggère* de réaliser cette modernisation du laboratoire informatique le plus rapidement possible.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation et la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Basées sur une campagne d'information scolaire comportant une tournée des institutions secondaires et une visite au Collège, les mesures de recrutement sont adéquates. Le Collège joue son rôle régional d'accessibilité aux études collégiales en admettant les détenteurs du DES qui ont réussi le

préalable *Mathématiques 436*. Les étudiants les plus faibles sont rencontrés et orientés le cas échéant vers les sessions d'accueil et intégration ou les cours de mise à niveau. Le Collège estime que la grande majorité de ceux qui continuent dans le programme après la deuxième session ont une assez bonne motivation à terminer leurs études.

Dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation permettent d'évaluer adéquatement la réalisation des objectifs assignés aux activités d'apprentissage. Au cours de la période évaluée, il existait toutefois une certaine confusion au sujet de l'application graduelle de certains articles de la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). L'approbation des plans de cours au Département était plutôt informelle et le mécanisme de vérification de l'application de la PIEA n'était pas systématique. Enfin, l'article relatif à l'évaluation du français n'était pas appliqué dans tous les cours. La Commission note que tous les articles de la PIEA sont en vigueur depuis l'automne 1997. Elle *suggère* au Collège de s'assurer d'une application rigoureuse et uniforme de la PIEA, notamment en portant une attention particulière à l'approbation des plans de cours et à la vérification de leur conformité avec la politique.

Dans les deux cours analysés plus en profondeur par la Commission, *Comptabilité II* et *Marketing*, les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les objectifs spécifiques du cours de *Marketing* pourraient toutefois être plus explicites et reliés aux sections correspondantes du plan de cours qui est construit à partir d'un manuel de référence. La Commission note l'importance accordée dans les deux cours à l'évaluation formative dans le cadre des travaux demandés aux étudiants.

Le taux de réussite des cours est satisfaisant et comparable à celui obtenu dans les collèges du SRAM. La Commission note toutefois les taux plus faibles (moins de 60 %) de trois cours de philosophie, en particulier chez les étudiants de la cohorte de 1993. Elle invite le Collège à prendre les moyens appropriés, le cas échéant, pour y remédier.

Le taux de diplomation est comparable à celui des collèges du SRAM, mais il demeure faible puisqu'environ 20 % des étudiants obtiennent leur diplôme dans la durée prévue. Le taux de la cohorte A de 1993 est plus faible puisqu'il n'atteint que 13 %. Pourtant, environ la moitié des étudiants persistent dans le programme en s'inscrivant à un cinquième trimestre consécutif. La Commission *suggère* au Collège de suivre de plus près le cheminement scolaire des étudiants, de rechercher les causes de ces échecs et abandons et, le cas échéant, de mettre en place les mesures appropriées.

Les diplômés satisfont dans l'ensemble aux exigences convenues relatives à la réalisation des objectifs de programme. Outre les cours intégrateurs en troisième année, les étudiants effectuent un stage de trois semaines en entreprise. Les lieux de stage présentent des situations d'apprentissage diversifiées facilitant l'atteinte des objectifs poursuivis et l'intégration des apprentissages. Les étudiants reçoivent une préparation et un encadrement adéquats pour la réalisation de leur stage. La Commission note les rencontres préparatoires étalées sur douze semaines avant le début du stage. Les modes et instruments d'évaluation sont variés et ils permettent dans l'ensemble une évaluation adéquate de l'atteinte des objectifs du stage. Les critères d'évaluation pourraient toutefois être plus précis sur l'évaluation des compétences visées, notamment dans la fiche d'évaluation du stagiaire par l'employeur. La Commission souligne par ailleurs l'accent porté, dans le rapport d'évaluation du stagiaire, sur les liens entre la formation reçue et le vécu en entreprise. Elle invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé, à analyser la possibilité de prolonger le stage d'une semaine.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les étudiants du contenu et des exigences du programme.

Depuis 1996, le Collège a instauré l'approche programme en créant des comités de programme regroupant les professeurs de la formation spécifique. En formation technique, aucun professeur de la formation générale ne fait partie de ces comités. Il existe toutefois un comité de la formation générale. La Commission invite le Collège à s'assurer de l'établissement de liens soutenus avec les professeurs de la formation générale, notamment pour l'amélioration de la cohérence de la formation et l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme. Des efforts concertés sont nécessaires notamment pour développer une meilleure vision commune du programme, pour poursuivre l'élaboration amorcée du profil du diplômé et pour adapter la formation à l'évolution rapide des besoins et attentes du marché du travail. La Commission *suggère* au Collège de doter le comité de programme d'un plan d'action orienté vers la réalisation de ces trois axes. Elle estime qu'un tel plan contribuerait à insuffler un dynamisme plus ferme et une synergie plus féconde entre les contenus de la formation et entre les personnes qui oeuvrent à en assurer la qualité.

Par ailleurs, le rapport mentionne que les étudiants ne sont pas suffisamment informés sur les objectifs et les activités du programme. La Commission *suggère* au Collège, tel qu'il l'a envisagé, d'expliquer plus systématiquement le programme et le rôle de chacun des cours dans les documents et activités prévus à cet effet.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Collège Shawinigan. Cette qualité repose principalement sur les qualifications et l'expérience du corps professoral qui applique dans l'ensemble des méthodes pédagogiques variées et appréciées des étudiants. Ces derniers bénéficient de mesures institutionnelles d'aide à l'apprentissage intégrées et de l'activité *DEC à valeur ajoutée* que le Collège offre aux finissants des programmes techniques pour faciliter leur intégration au marché du travail. La Commission apprécie également la qualité du logigramme, de la préparation et de la supervision du stage.

Le manque d'information au sujet de la charge de travail des étudiants peut affecter la cohérence du programme. Cette situation oblige à apporter les correctifs nécessaires et la Commission a recommandé au Collège d'interroger plus systématiquement les étudiants et d'ajuster, le cas échéant, leur charge de travail à la pondération prévue.

D'autres aspects du programme pourraient être améliorés. À cette fin, la Commission a suggéré au Collège des améliorations touchant l'appropriation locale et le développement du programme, les mesures d'aide départementales, l'évaluation de l'enseignement et le perfectionnement des professeurs, la modernisation d'un laboratoire informatique, l'application de la PIEA, le suivi du cheminement scolaire des étudiants et l'information transmise aux étudiants sur le programme.

Évaluation du programme *Gestion financière informatisée* conduisant à l'AEC

Principales caractéristiques du programme

Implanté depuis 1988, ce programme a été offert de manière non continue à cinq reprises depuis cette date, notamment à Shawinigan en 1992-1993 (dix-sept étudiants) et à La Tuque en 1993-1994 (neuf étudiants). La cohorte de 1995-1996, qui constitue le principal objet de cette évaluation, rassemblait 32 étudiants dont 27 ont terminé leur formation. Elle était financée en grande partie par l'enveloppe régionale du ministère de l'Éducation (MEQ).

D'abord donnée sous forme de Certificat d'études collégiales (CEC), l'attestation en *Gestion financière informatisée* (AEC) comporte 51 unités totalisant 1305 heures de formation. Le nombre de professeurs a peu varié au fil des ans. En 1995-1996, neuf professeurs ont assuré la formation, dont cinq à temps plein.

Le bon taux de placement et les analyses prévisionnelles du marché de l'emploi rendent les perspectives de développement du programme théoriquement très bonnes. Le Collège a l'intention de maintenir son offre de formation tout en poursuivant ses adaptations à l'évolution des besoins et attentes du marché du travail. Il n'offre pas d'autres programmes conduisant à l'AEC dans le secteur des techniques administratives.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du programme a été confiée à un comité composé d'un conseiller pédagogique et d'un professeur à temps plein au Service de la formation continue, d'une enseignante à temps partiel et d'une étudiante de la cohorte évaluée. L'opinion des étudiants et des diplômés a été recueillie lors d'un sondage. Les professeurs ont été consultés sur les conclusions des différentes parties du rapport.

Comme pour le DEC, le rapport d'autoévaluation est sommaire et il ne traduit pas complètement la réalité de plusieurs aspects du programme. Même si les principales problématiques sont identifiées, leur analyse, basée fréquemment sur l'opinion des étudiants et des diplômés, est souvent incomplète.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Dans l'ensemble, le programme répond adéquatement aux besoins et attentes du marché du travail. Le Collège est bien branché sur le milieu socio-économique régional. Il utilise les études de la SQDM sur les caractéristiques du marché du travail régional. La participation active des professeurs dans les entreprises et dans les stages leur permet de compléter la connaissance des besoins et attentes des employeurs et d'apporter les ajustements nécessaires pour adapter le devis ministériel à l'évolution du marché du travail, notamment l'actualisation des contenus de formation et des logiciels utilisés. Le taux de placement est bon puisque plus de 60 % des étudiants réintègrent le marché du travail, le plus souvent dans un emploi relié à leur formation.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des étudiants.

Mis à part les cours *Projet de fin d'études* et *Projet de fin d'études en finance* qui ont été convertis en stage, les autres cours suivent le devis ministériel. Un professeur à temps plein assure la continuité entre les cours et veille à ce que chacun contribue à la réalisation des objectifs du programme.

Divisé en cinq blocs, le logigramme facilite la progression et l'intégration des apprentissages et le respect des préalables établis. Il existe également un bon équilibre entre les trois axes privilégiés de la formation : la comptabilité, la gestion et la micro-informatique. Les liens entre les cours sont assurés par deux professeurs qui donnent plusieurs cours et par l'encadrement effectué par le

professeur à temps plein qui est responsable du programme. Ces liens sont réels et perçus par les étudiants. Ils contribuent à assurer la cohérence du programme.

La concentration des activités d'apprentissage sur onze semaines amène une charge de travail généralement plus lourde que la pondération hebdomadaire prévue. La Commission constate que cette lourdeur est dans l'ensemble bien acceptée par les étudiants. Elle note les efforts entrepris pour mieux équilibrer la charge de travail entre les cours et à l'intérieur des sessions et elle invite le Collège à les poursuivre.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont dynamiques et axées sur la pratique et la participation des étudiants. Très appréciées des étudiants, elles sont adaptées à leurs caractéristiques et à leurs rythmes d'apprentissage. La Commission souligne la participation à des activités telles l'organisation du Salon de la PME et les journées "bénévoles en fiscalité".

Les étudiants bénéficient d'un encadrement fort adéquat assuré principalement par le professeur coordonnateur du programme et par le conseiller pédagogique affecté au programme. Ils peuvent compter également sur la disponibilité de leurs professeurs, même si les chargés de cours ne sont pas tenus de le faire. La Commission souligne la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et les efforts déployés pour favoriser leur réussite.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Possédant un diplôme universitaire, une expérience de l'enseignement et, pour certains, une expérience du marché du travail, les professeurs sont qualifiés, dynamiques, très dévoués et bien branchés sur le milieu socio-économique. La Commission note l'engagement récent de plusieurs nouveaux professeurs.

L'évaluation de chaque cours par les étudiants et l'encadrement effectué par le conseiller pédagogique et le professeur responsable du programme permettent d'apporter au besoin des correctifs à l'enseignement et d'en assurer la qualité. La Commission note que la future politique institutionnelle de développement et de gestion des ressources humaines (PIDGRH) prévoit des modalités d'évaluation et d'encadrement plus systématiques.

La Commission constate par ailleurs qu'aucune mesure de perfectionnement n'est prévue pour les professeurs de l'AEC en GFI. Notant l'intention du Collège de corriger cette situation, elle l'invite à se préoccuper en particulier du perfectionnement pédagogique des nouveaux professeurs.

Dans l'ensemble, les ressources matérielles affectées au programme sont adéquates. Les équipements informatiques répondent aux besoins. Un laboratoire est dédié plus spécifiquement aux étudiants du programme.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Malgré une grande diversité des acquis scolaires, les étudiants admis dans le programme ont réussi leurs études grâce à leur motivation. Cependant, avec 32 étudiants, la cohorte évaluée comportait un effectif beaucoup trop élevé. Reconnaisant les inconvénients causés en particulier à l'encadrement des étudiants, le Collège a corrigé cette situation à la cohorte suivante.

Pour la cohorte évaluée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ne couvrait pas l'éducation des adultes. De plus, la vérification des plans de cours était plutôt limitée. La Commission note que la nouvelle PIEA s'applique maintenant au programme. Le plan du cours *Comptabilité I*, analysé plus en profondeur par la Commission, contient tous les éléments pertinents.

De même, les instruments d'évaluation évaluent tous les objectifs à atteindre et sont d'un niveau suffisamment élevé pour motiver les étudiants à bien performer. Les modes et instruments d'évaluation du *Stage* sont variés et ils permettent dans l'ensemble de mesurer adéquatement les objectifs qui y sont assignés. Toutefois, la pondération des divers travaux écrits et les critères d'évaluation de chaque activité mentionnée dans le Guide remis à l'étudiant ne sont pas précisés. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer d'une application rigoureuse et uniforme de la PIEA dans tous les plans de cours et de porter une attention particulière à l'évaluation du stage.

Les milieux de stage sont adéquats. Ils reposent sur la banque constituée par les enseignants. La recherche d'un lieu par les étudiants est souvent ardue en raison notamment du trop grand nombre de personnes de divers programmes qui sollicitent en même temps les mêmes lieux. La Commission invite le Collège à assurer une meilleure coordination de cette recherche et à offrir un meilleur support institutionnel aux personnes concernées.

Le taux de réussite des cours (100 % pour la plupart) est élevé. Le taux de diplomation est également très bon puisque sur les 32 étudiants inscrits, 27 ont obtenu leur diplôme, dont 23 dans la durée prévue. Quelques étudiants ont abandonné pour des raisons extérieures aux difficultés de la formation.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les étudiants du contenu et des exigences du programme.

Le conseiller pédagogique affecté au programme et un professeur à temps plein assument des responsabilités de coordination auprès des professeurs et favorisent le développement d'une vision intégrée du programme. Les rencontres avec les professeurs, en particulier les chargés de cours, se font surtout sur une base individuelle. Les discussions d'ensemble sur des questions d'intérêt commun si importantes pour assurer la concertation entre les professeurs sont rares. La Commission invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé, à tenir des rencontres formelles avec l'ensemble des professeurs afin notamment de mieux harmoniser leur enseignement et leur intervention auprès des étudiants. Elle constate par ailleurs que l'information transmise aux étudiants sur le programme est adéquate, notamment lors de la Journée d'accueil et des deux rencontres tenues en cours de formation.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant à l'AEC en *Gestion financière informatisée* au Collège Shawinigan. Bénéficiant d'une bonne connaissance des besoins et attentes du marché du travail, le programme est pertinent et il présente un bon taux de placement. Divisé en cinq sessions, le logigramme favorise la progression et l'intégration des apprentissages dans les trois axes de la formation : la comptabilité, la gestion et la micro-informatique. L'équipe professorale est compétente, dynamique et dévouée. Elle offre aux étudiants des méthodes pédagogiques variées et concrètes et un encadrement axé sur la réussite de leurs études. La qualité de leur encadrement contribue à l'obtention de bons taux de réussite et de diplomation. Le contexte et les structures de gestion favorisent le développement d'une vision commune axée sur l'amélioration constante de la formation et la réussite des étudiants.

Quelques aspects du programme pourraient par ailleurs être améliorés, notamment l'application de la PIEA et l'évaluation du stage.

Les suites de l'évaluation

Dans l'ensemble, le Collège exprime son accord avec les propos de ce rapport et il a réalisé ou entrepris plusieurs actions en réponse à la recommandation, aux suggestions ou aux commentaires formulés par la Commission.

La Commission note en particulier la réalisation des actions suivantes concernant le programme de DEC : élargissement de la supervision des stagiaires à tous les professeurs; vérification de la conformité des plans de cours avec la PIEA; prolongement du stage qui comporte maintenant quatre semaines; modernisation, prévue pour l'automne 1998, du laboratoire d'informatique. Le Collège a également complété la composition de son comité de liaison avec les entreprises. Il a entrepris une consultation auprès des étudiants concernant leur charge de travail dans tous les cours et il prévoit l'ajuster au besoin à la pondération prévue.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives*. Elle souhaite recevoir, au moment opportun, un rapport sur les suites apportées à la recommandation formulée dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président